

Présentation aux membres du conseil général

Réaffectation des bâtiments communaux libérés suite à la mise en service du nouveau complexe scolaire

La commission des infrastructures et des transports a été mandatée afin d'analyser les possibilités et de formuler des propositions concernant la réaffectation des bâtiments communaux qui seront libérés suite à la mise en service du nouveau complexe scolaire.

Bâtiments analysés :

- Secteur de Noréaz : le centre sportif avec salle, le bâtiment scolaire actuel (ancienne école) et le terrain attenant, l'AES.
- Secteur de Prez-vers-Noréaz : la salle communale.
- Secteur de Corserey : l'école bleue et l'école blanche.

Analyse des possibilités :

Pour chaque bâtiment, différentes pistes d'affectation ont été étudiées. Nous avons évalué la faisabilité des projets envisagés, notamment en rencontrant des personnes ressources.

Par exemple, pour le secteur de Corserey, la création d'une crèche a été envisagée. Après échanges avec une professionnelle ayant ouvert une structure similaire et analyse des contraintes administratives, financières et organisationnelles, nous avons conclu que ce projet serait complexe à mettre en œuvre.

Orientation stratégique :

Notre réflexion s'est appuyée sur un principe central : ne pas vendre l'ensemble du patrimoine libéré, afin de préserver des bâtiments et des terrains pour les générations futures.

Cependant, la réalisation du nouveau complexe scolaire représente un investissement important, et un équilibre financier devra être trouvé.

Nous proposons ainsi la mise en vente de deux bâtiments identifiés comme les plus adaptés à cette option. Il s'agit de la salle communale à Prez-vers-Noréaz, ainsi que l'école du bas à Noréaz. Le terrain de skater hockey serait conservé mais déplacé afin de valoriser au maximum la surface pour la vente. Les frais de démolition pour le bâtiment de l'AES ainsi que l'école bleue de Corserey ont été estimés. Au vu du montant, il a été estimé que la rénovation du bâtiment de l'AES et sa location en tant qu'appartement serait financièrement plus intéressante pour la commune. Pour l'école bleue de Corserey, une démolition peut être envisagée, mais le projet devra faire l'objet d'une étude plus poussée avant d'aller de l'avant. Pour les autres sites, l'orientation privilégiée serait de développer des lieux de vie pour le village : espaces polyvalents, activités associatives, cours ou locations.

Conclusion :

L'objectif est de concilier responsabilité financière et maintien d'une dynamique locale, en valorisant ces espaces comme de véritables lieux de vie pour la commune.